



Conseil de sécurité

Cinquantième année

3592^e séance

Vendredi 10 novembre 1995, à 11 h 45

New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|--------------------|
| <i>Président :</i> | M. Al-Khussaiby | (Oman) |
| <i>Membres :</i> | Allemagne | M. Eitel |
| | Argentine | M. Cárdenas |
| | Botswana | M. Legwaila |
| | Chine | M. Qin Huasun |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Albright |
| | Fédération de Russie | M. Fedotov |
| | France | M. Dejammet |
| | Honduras | M. Martínez Blanco |
| | Indonésie | M. Wisnumurti |
| | Italie | M. Fulci |
| | Nigéria | M. Ayewah |
| | République tchèque | M. Kovanda |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir John Weston |
| | Rwanda | M. Bakuramutsa |

Ordre du jour

La situation au Libéria

Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria
(S/1995/881 et Add.1)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (S/1995/881 et Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Bull (Libéria) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du treizième rapport du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, documents S/1995/881 et S/1995/881/Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/923, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

Le premier orateur est le représentant du Libéria. Je lui donne la parole.

M. Bull (Libéria) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, la délégation du Libéria vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre.

Nous rendons également hommage à votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Ibrahim Gambari, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé le Conseil le mois dernier. Il a servi, avec dévouement et efficacité, la cause de l'Afrique et celle de la communauté internationale, et il est resté un défenseur fervent de la nécessité, pour les Nations Unies, de continuer d'appuyer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour le processus de paix au Libéria, dans lequel son pays, la République fédérale du Nigéria, n'a cessé de jouer un rôle de tout premier plan. Le peuple du Libéria sera toujours redevable à ses frères africains pour leur sacrifice et leur engagement à résoudre de manière pacifique le conflit civil au Libéria.

Pendant près de six ans, la communauté internationale a assisté à une tragédie humaine au Libéria. Aujourd'hui, il y a un regain d'optimisme en ce qui concerne les possibilités d'une paix véritable et du rétablissement de l'autorité civile, à la suite de la signature de l'Accord d'Abuja du 19 août 1995 par les dirigeants des principales factions, qui a été suivie, le 1er septembre, de la mise en place d'un Conseil d'État composé de six personnes. On peut véritablement espérer que la paix, qui a échappé au peuple libérien pendant plus de la moitié d'une décennie, est enfin en vue. Toutefois, les rapports récents faisant état de violations du cessez-le-feu par certaines factions ont soulevé certaines questions légitimes : l'élan du processus de paix pourra-t-il être soutenu? Les dirigeants des factions sont-ils véritablement attachés au changement pacifique?

Ces questions sont particulièrement importantes étant donné que les chefs de factions n'ont pas honoré leurs engagements dans le passé. Toutefois, pour la première fois depuis le début du conflit, en 1989, les dirigeants des factions ont eux-mêmes assumé la responsabilité de la gestion des affaires du gouvernement en occupant les postes de membres du Conseil d'État. Les nouveaux dirigeants ont déclaré publiquement leur attachement total au processus de paix et ont déclaré que celui-ci était irréversible. S'il est vrai que ce sont les faits et non les seules paroles qui détermineront l'issue, nous croyons néanmoins à la sincérité des dirigeants libériens, qui ont entendu et doivent respecter l'appel des Libériens demandant que l'on mette fin à cette guerre insensée et qu'on leur permette de reconstruire leur vie dans un environnement de paix, de démocratie et dans un État de droit.

S'agissant de préserver l'élan du processus de paix, ma délégation est fermement convaincue que l'appui de la communauté internationale est indispensable et qu'il doit compléter les efforts que déploie le peuple libérien en vue de faciliter la réalisation de cet important objectif.

À cet égard, nous rendons hommage au Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour son treizième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL), qui figure dans le document S/1995/881 du 23 octobre 1995. Nous lui sommes reconnaissants de son attachement et de son appui au processus de paix. Nous exprimons également toute notre reconnaissance à son Représentant spécial, l'Ambassadeur Anthony Nyakyi et à tous les organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies, qui continuent d'apporter activement une assistance précieuse à l'instauration de la paix au Libéria et à la satisfaction des besoins humanitaires des nombreuses victimes du conflit.

Ma délégation appuie pleinement le rapport du Secrétaire général, qui réaffirme la nécessité urgente d'un appui international pour aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son organe exécutif, le Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG), pour lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat, appui sans lequel l'élan acquis par le processus de paix risque d'être gravement compromis.

Le rapport identifie également d'autres domaines qui requièrent une aide, au Libéria, parmi lesquels l'assistance humanitaire aux victimes, le rapatriement des réfugiés libériens et leur réinstallation, la démobilisation et la réinsertion des combattants dans la société civile et une assistance pour la police et pour le système judiciaire ainsi que pour le processus électoral.

Les recommandations du Secrétaire général au sujet d'un nouveau mandat et d'une nouvelle conception des opérations de la MONUL reçoivent l'appui total de mon gouvernement. Nous sommes fermement convaincus que l'application de ce mandat assurera une coordination plus efficace entre la MONUL et l'ECOMOG dans l'exécution de leurs tâches respectives.

Le Gouvernement et le peuple libériens ont maintenant commencé la longue mais inévitable marche vers le désarmement et vers la démobilisation des combattants et leur réinsertion, la reconstruction de leur pays et de son économie, le rétablissement de la paix, la réconciliation et la démocratie, et la tenue d'élections supervisées internationalement en août de l'année prochaine.

Qu'il me soit permis de réaffirmer la profonde reconnaissance de mon gouvernement à tous les États Membres de cette Organisation, ainsi qu'aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui ont offert leur assis-

tance au Libéria depuis le début de la guerre civile, en décembre 1989.

Alors que le peuple libérien s'avance résolument vers un avenir meilleur, nous avons besoin que la communauté internationale continue de nous aider si nous voulons voir se réaliser nos aspirations légitimes. Les Libériens sont décidés à reconstruire leurs vies et demandent l'assistance de la communauté internationale. Le Libéria redeviendra un Membre actif de cette Organisation, dont les principes avérés continuent de résister à l'épreuve du temps, comme l'a prouvé notre célébration, il y a quelques semaines, du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation libérienne appuie pleinement le projet de résolution dont est saisi le Conseil et demande qu'il soit adopté à l'unanimité. La délégation libérienne regrette également que le Conseil n'ait pu adopter avant aujourd'hui ce projet de résolution, étant donné l'importance que revêt l'application totale du processus de paix au Libéria.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Libéria des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais auparavant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation nigériane tient à remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif et opportun sur la situation au Libéria (S/1995/881). Ce rapport représente à notre avis une bonne évaluation de l'évolution de la situation sur le terrain au Libéria depuis que le Conseil a adopté la résolution 1014 (1995), le 15 septembre. L'élan acquis en faveur de la paix au Libéria est plus fort aujourd'hui qu'à tout autre moment depuis que la guerre a commencé en 1989, et maintenant que le processus de paix au Libéria est entré dans une phase nouvelle et cruciale, une manifestation concrète de soutien de la communauté internationale s'impose d'urgence.

Les événements positifs qui ont eu lieu récemment, notamment depuis la signature de l'Accord d'Abuja, en août 1995, ont donné à mon gouvernement des raisons d'être optimiste. Au cours des deux derniers mois, les parties

libériennes ont rétabli le cessez-le-feu, mis en place un Conseil d'État et manifesté une plus grande volonté de prendre des mesures concrètes en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité dans leur pays. Ce sont là des réalisations remarquables et, en conséquence, il existe à présent une possibilité réelle que le processus de paix au Libéria devienne irréversible. Il convient de souligner ces signes encourageants du processus de paix.

En même temps, certaines actions négatives des parties sont pour nous source de préoccupations, notamment les violations du cessez-le-feu et la lenteur du processus de désengagement des forces de même que les retards apportés au démantèlement des postes de contrôle dans certaines zones. Nous avons attiré l'attention des parties libériennes sur cette situation et les avons priées de prendre des mesures immédiates pour éliminer ces obstacles.

Nous estimons également que la véritable preuve de l'engagement des parties à la paix reste à démontrer lorsque s'amorcera le processus de regroupement, de désarmement et de démobilisation de plus de 60 000 combattants. Même si la responsabilité principale de l'application de l'Accord de paix incombe aux parties libériennes, la phase cruciale du désarmement et de la démobilisation exige l'assistance et le soutien du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et de tous les dirigeants de la région.

À cet égard, le Nigéria a décidé de doter de deux bataillons supplémentaires son contingent au sein de l'ECOMOG, et nous avons dégagé une nouvelle fois des fonds pour l'achat de matériels de communication et autres équipements vitaux pour l'ECOMOG. Néanmoins, nos efforts dans la région doivent être complétés par ceux de la communauté internationale afin que l'ECOMOG soit pourvu d'un soutien logistique, d'une assistance en matière de matériels de transport et de communication, et de carburant pour lui donner les moyens de s'acquitter efficacement de ses fonctions. À cet effet, nous pouvons simplement rappeler que, pour permettre à la MONUL d'accomplir sa mission, l'ECOMOG doit être en mesure de mener à bien la tâche principale qui est la sienne.

C'est dans ce contexte que nous remercions le Secrétaire général d'avoir récemment organisé la Conférence sur l'assistance au Libéria. Nous trouvons encourageantes les premières réponses qui ont suivi son appel et nous souhaitons que les versements promis interviennent en temps opportun, afin que l'impulsion ainsi donnée ne fasse

pas long feu à cause d'un retard excessif entre les annonces de contributions et leur versement effectif.

Nous sommes favorables aux modifications proposées du mandat de la MONUL de même qu'à la nouvelle conception de ses opérations. Les recommandations et propositions figurant dans le rapport du Secrétaire général ont pris en considération l'évolution du problème libérien et les réalités actuelles, qui sont très différentes de ce qu'elles étaient au moment de la signature de l'Accord de Cotonou. Les propositions et recommandations du Secrétaire général que nous sommes sur le point d'approuver par ce projet de résolution sont, à notre avis, de nature à renforcer la capacité effective de la MONUL de compléter efficacement les efforts de l'ECOMOG dans le cadre du processus de paix.

Ma délégation est d'accord avec la conclusion du rapport du Secrétaire général pour dire qu'en dernière analyse, il appartient au peuple et aux dirigeants du Libéria de donner ses chances à la paix. Il est également vrai, cependant, qu'en raison de la phase délicate et positive que connaît actuellement le processus de paix dans ce pays, la communauté internationale devrait donner ses chances à la paix en renouvelant sa détermination d'aider les Libériens à s'aider eux-mêmes.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le peuple du Libéria vient de connaître plus de deux mois de paix relative. C'est une brève période comparativement aux six dernières années durant lesquelles les Libériens ont enduré de terribles souffrances. Et pourtant, 75 jours de paix après tant d'années marquées par la mort et la destruction représentent une période d'espoir et de promesse — l'espoir de la paix et la promesse d'un avenir meilleur. C'est une période que le peuple du Libéria a attendue pendant toutes ces années. Nous partageons avec lui la joie de vivre un jour sans le crépitement des mitraillettes et sans la perte de vies innocentes.

Le Botswana se félicite des événements positifs intervenus au Libéria et espère que les parties et les dirigeants politiques de ce pays agiront rapidement pour consolider le processus de paix et établir une base solide de stabilité et de réconciliation nationale. Les actions menées par le Gouvernement national de transition du Libéria sont encourageantes. Nous lui demandons instamment de continuer à respecter son engagement d'appliquer l'Accord d'Abuja, car cet instrument constitue le seul espoir d'une paix durable dans ce pays déchiré par la guerre. Le nouveau processus de paix au Libéria implique que les membres du Conseil d'État fassent preuve de leur volonté de compromis et de pragma-

tisme en traitant les questions prioritaires. Il ne faut pas que l'élan de la paix soit stoppé.

La responsabilité principale incombe aux dirigeants politiques libériens de veiller à ce que les combattants sous leur commandement respectent l'Accord d'Abuja. À cet égard, le désengagement, le désarmement et la démobilisation des combattants sont des domaines qui exigent de leur part une attention urgente. S'il est essentiel que le Conseil d'État assume l'autorité globale du processus de paix, il est également important que les membres dudit Conseil ne perdent pas le commandement de leurs combattants. Ils ont encore une grande responsabilité à assumer pour s'assurer que les combattants se présentent aux points de regroupement. Nous sommes préoccupés par les informations figurant au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, selon lesquelles

«dans certaines des factions, l'encadrement semblait s'être effrité.» (S/1995/881, par. 19)

Il ne serait pas de l'intérêt du processus de paix de laisser cette situation échapper à tout contrôle.

Le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a un rôle vital à jouer dans l'application du cessez-le-feu, du désarmement et de la démobilisation des combattants. La contribution essentielle des États membres de la CEDEAO aux efforts déployés en vue de faire respecter l'Accord d'Abuja et leur ferme détermination d'en assurer l'application intégrale sont admirables. Au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution dont nous sommes saisis les États Membres sont priés instamment de contribuer de façon pratique à la paix au Libéria. La communauté internationale est priée de fournir l'assistance financière et logistique nécessaire à l'ECOMOG pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Le temps est venu pour la communauté internationale d'assumer ses responsabilités dans l'oeuvre de restauration de la paix au Libéria.

Le Secrétaire général souligne, à juste titre, dans le rapport dont le Conseil est saisi que la démobilisation et la réinsertion des combattants dans la société civile sont essentielles si l'on veut que le processus de paix soit couronné de succès. La responsabilité incombe aux Nations Unies d'assurer que les acquis ne soit pas annulés faute de ressources pour la démobilisation. Le Botswana appuie pleinement la mise à disposition de ressources pour la démobilisation au titre des contributions au budget mises en recouvrement. Le processus de démobilisation est trop

important pour qu'il fasse l'objet de contributions volontaires, qui pourraient ne pas être versées en temps opportun.

La communauté internationale est pleinement consciente des besoins du peuple libérien. La Conférence pour l'assistance au Libéria, tenue le 27 octobre 1995, a permis de réévaluer l'ensemble des problèmes auxquels le Libéria est aujourd'hui confronté. Les besoins humanitaires des quelque 700 000 personnes déplacées et de plus de 700 000 réfugiés sont énormes. Le rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées sont essentiels à toute paix globale et durable. Le redressement et la relance de l'économie nationale du Libéria constituent un important défi que le peuple du Libéria n'est pas en mesure de relever seul.

Les alinéas a) à g) du paragraphe 2 du dispositif énoncent clairement le mandat modifié de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). La bonne exécution du mandat dépendra en grande partie de la coopération des factions libériennes avec l'ECOMOG et la MONUL, dont la présence devrait être perçue comme favorable à l'instauration d'un climat devant permettre aux Libériens d'oeuvrer ensemble à la reconstruction de leur pays ravagé par la guerre. Le peuple libérien doit comprendre que pour continuer de recevoir l'aide de la communauté internationale il doit avec cohérence montrer qu'il peut oeuvrer à la réconciliation nationale et à l'instauration d'une paix durable.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Depuis la signature de l'Accord d'Abuja, le processus de paix au Libéria a continué d'avancer dans la bonne direction, grâce à l'assistance et aux encouragements de la communauté internationale, notamment des pays voisins comme le Nigéria et le Ghana. Le nouveau Conseil d'État du Libéria a commencé à fonctionner et à prendre quelques mesures effectives en vue de restaurer et de maintenir la stabilité dans le pays. Le rétablissement de l'appareil judiciaire dans l'ensemble du pays a également été annoncé. La délégation chinoise se réjouit de cette évolution positive.

Les diverses parties libériennes ont pris une part importante au processus de paix. Néanmoins, elles doivent faire des efforts renouvelés pour réaliser une paix durable, notamment en accélérant le désengagement et le désarmement de leurs forces armées. Jusqu'ici 133 seulement des 60 000 combattants à désarmer ont déposé leurs armes et sont retournés dans leur région d'origine. À cet égard, il reste donc un travail important à accomplir. Parallèlement, des violations du cessez-le-feu sont encore signalées de temps à autre. Nous nous inquiétons vivement de cet état de

fait, qui pourrait faire échouer le processus de paix au Libéria.

Après de nombreuses années de guerre, on voit poindre le jour où une paix durable pourra être instaurée au Libéria. Cela n'est certes pas facile. Les diverses parties au Libéria devraient s'en réjouir profondément et saisir l'occasion qui s'offre pour continuer d'oeuvrer fermement à cette fin. Le Secrétaire général souligne en particulier dans son rapport que le désarmement et la démobilisation des combattants sont un important volet du processus de paix au Libéria. Nous faisons nôtre ce point de vue, et nous pensons que la prompte exécution de cette tâche contribuera à la fois à maintenir la dynamique du processus de paix, et, plus important encore, à offrir les conditions fondamentales nécessaires à la réconciliation nationale dans le pays. En conséquence, le Conseil de sécurité devrait exhorter les parties au conflit à faire preuve de leur bonne volonté politique, à régler leurs différends et, compte tenu des intérêts fondamentaux du peuple libérien, à prendre les mesures nécessaires pour accomplir promptement cette tâche.

Nous avons toujours estimé qu'il appartenait au Conseil de sécurité de traiter les conflits en Afrique comme il traite ceux des autres régions, d'appuyer les justes demandes des peuples et des pays africains et de s'abstenir d'adopter des critères différents lorsqu'il envisage l'envoi d'opérations de maintien de la paix en Afrique.

Comme toujours, le Gouvernement et le peuple chinois soutiendront le processus de paix au Libéria et les efforts qu'accomplissent la communauté internationale et la CEDEAO en vue d'apporter un règlement à la question libérienne. Se fondant sur cette position, la Chine votera pour le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : La République argentine votera pour le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, étant donné qu'il appartient, selon nous, à la communauté internationale d'appuyer activement les occasions d'instaurer la paix qui apparaissent maintenant au Libéria et de redoubler d'efforts pour contribuer à la consolidation des accords de paix conclus par les factions libériennes.

Tout en reconnaissant qu'à plusieurs reprises dans le passé, les parties libériennes ont rejeté les accords qu'elles avaient conclus avant même de les appliquer, nous pensons que la volonté sous-jacente est cette fois ferme et que l'instauration de la paix paraît plus assurée. Cette position se trouve confortée par ce qui nous semble être un

changement d'attitude sensible de la part des parties, lesquelles, grâce au ciel, semblent plus déterminées que jamais à prendre des mesures effectives pour restaurer la paix et la stabilité dans leur pays, et par les progrès politiques cohérents qu'elles ont accomplis.

Force est, par ailleurs, de mentionner le rôle positif et louable que joue la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notamment les Gouvernements du Ghana et du Nigéria, dans la création de ces nouvelles circonstances.

C'est pour cette raison que ma délégation approuve la modification du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) proposée par le Secrétaire général ainsi que la proposition de porter à 160 le nombre des observateurs militaires. Cependant, le nouveau concept des opérations de la MONUL ne pourra être appliqué que si le Groupe de contrôle (ECOMOG) de la CEDEAO est pleinement opérationnel, l'ECOMOG étant chargé d'assurer la sécurité des observateurs et du personnel civil de la MONUL. Il faut donc espérer qu'avec l'appui financier et logistique de la communauté internationale, l'ECOMOG sera en mesure, dès que possible, de s'acquitter comme il convient de son mandat. Grâce à cet appui il serait également possible d'appliquer les divers aspects militaires des accords et de fournir à un peuple dans le besoin une assistance humanitaire dont nous ne saurions trop souligner l'importance.

Selon nous, il sera nécessaire, dans cette phase nouvelle, de renforcer à tous les niveaux les contacts et la coordination entre la MONUL et l'ECOMOG afin de faire en sorte que les tâches soient effectuées avec une meilleure coordination, et partant avec plus d'efficacité.

Nous voudrions souligner plus spécialement l'importance du désarmement et de la démobilisation des anciens combattants, lesquels devraient se terminer à la fin du mois de janvier prochain. Néanmoins pour que ces processus soient réellement efficaces, ils doivent, selon nous, s'accompagner de programmes réalistes prévoyant la réinsertion des anciens combattants dans la vie normale d'une société civile et la fourniture d'autres moyens de subvenir à leurs besoins.

Il faut rappeler qu'il incombe essentiellement au Gouvernement national de transition du Libéria de respecter et de faire respecter le statut juridique du personnel international et d'assurer à ce dernier une pleine liberté de mouvement et d'accès.

Nous sommes convaincus que les diverses factions, qui continuent de se conduire avec calme et prudence, seront en mesure de profiter de cette nouvelle chance de paix, et de la consolider en oeuvrant sans retard à l'application des accords déjà conclus, lesquels devraient conduire progressivement à la tenue d'élections présidentielles et législatives en août 1996. C'est la voie dont nous avons convenu d'un commun accord, et au bout de laquelle nous trouverons la réconciliation.

M. Wisnumurti (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un vif plaisir que ma délégation s'associe aux remerciements exprimés au Secrétaire général pour son rapport instructif (S/1995/881) du 23 octobre 1995, le treizième d'une série de rapports intérimaires sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL).

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Anthony Nyakyi, ainsi qu'aux dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) pour les efforts qu'ils continuent de déployer pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité au Libéria.

Dans le même esprit, nous félicitons le Gouvernement national de transition du Libéria et le personnel de la MONUL pour les efforts qu'ils font pour mettre fin aux six années de souffrances et de dévastations infligées au peuple libérien.

Comme d'autres délégations, la délégation indonésienne estime encourageant que le rapport fasse état des progrès accomplis par les parties libériennes, qui témoignent plus que jamais de leur volonté de prendre des mesures tangibles en vue du rétablissement de la paix et de la stabilité dans leur pays. Ma délégation salue vivement des changements aussi positifs que la formation d'un gouvernement, les nominations à la Cour suprême, la reconstitution de la Commission ad hoc des élections et la création d'un comité chargé d'établir un accord sur le statut des forces entre le Gouvernement national de transition du Libéria et la CEDEAO.

Il est également satisfaisant de noter que le Gouvernement national de transition du Libéria a déclaré qu'il lui incombait d'assurer l'application effective de l'Accord d'Abuja, y compris le volet concernant le désarmement et la démobilisation des combattants. L'accord récemment conclu par les parties libériennes elles-mêmes sur un calendrier d'application du processus de paix est un fait nouveau

dont nous nous félicitons. Il est encourageant de noter que le Gouvernement national de libération du Libéria s'est engagé à continuer de coopérer étroitement avec les chefs des factions libériennes, le personnel de la CEDEAO et de la MONUL, ainsi qu'avec la communauté internationale.

Dans ce contexte positif, il appartient au Conseil de saisir l'occasion qui lui est offerte de mettre fin à la guerre civile qui ravage le Libéria depuis trop longtemps. Compte tenu de la nouvelle atmosphère qui règne dans le pays, nous estimons que l'impulsion acquise depuis la signature de l'Accord d'Abuja mérite notre ferme soutien et qu'elle devrait continuer d'être encouragée et soutenue par la communauté internationale. À cette fin, il est à la fois essentiel que la MONUL maintienne sa présence dans le pays et impératif de la doter d'un mandat clair tenant compte de cette évolution si on veut l'aider à atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

Nous appuyons donc sans réserve le mandat révisé de la MONUL, tel qu'il figure au paragraphe 2 du projet de résolution dont nous sommes saisis.

À cet égard, la délégation indonésienne considère extrêmement important, si l'on veut que la MONUL s'acquitte efficacement de sa tâche, d'assurer une étroite coopération et une meilleure coordination entre le Gouvernement national de transition du Libéria, la CEDEAO et toutes les parties libériennes. Une meilleure coordination et une coopération plus étroite permettraient à la MONUL de surmonter et de régler les nombreux problèmes qui continuent de se poser à elle tels que les violations du cessez-le-feu, le harcèlement de civils et le pillage de leurs biens.

Nous nous inquiétons également de voir que le processus de désengagement des forces et de désarmement, qui sont les éléments les plus critiques du processus de paix, a subi un certain retard. Il faut également améliorer la coordination dans le rapatriement des réfugiés, la réinstallation des personnes déplacées à l'échelle nationale et la réinsertion des ex-combattants dans la vie civile.

Nous sommes convaincus qu'une coopération et une coordination efficaces et étroites entre les Nations Unies et les organisations régionales peuvent être réalisées, comme en témoignent les succès remportés au Cambodge, en El Salvador et au Mozambique.

Pour terminer, compte tenu de ces faits nouveaux ma délégation entend voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous pensons que ce texte représente

une démarche équilibrée devant permettre d'accélérer le règlement de ce conflit tragique, qui paralyse la région depuis trop longtemps, tout en tenant compte des actuelles réalités de la situation. Le nouvel esprit de coopération manifesté par les parties libériennes offre une occasion unique de faire de réels progrès dans le règlement de ces questions difficiles. L'adoption de ce projet de résolution est donc, selon nous, cruciale si l'on veut faire avancer le processus de paix.

Tout en reconnaissant que l'application effective du projet de résolution relève des parties libériennes, l'aide de la communauté internationale à cet égard n'en est pas moins essentielle. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des engagements pris par de nombreux États Membres pendant la Conférence pour l'assistance au Libéria que le Secrétaire général a récemment convoquée à New York et espère que l'assistance qui a été annoncée pourra être fournie en temps voulu afin de pouvoir clore ce chapitre tragique de l'histoire du Libéria.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de son treizième rapport intérimaire sur la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria, dont les recommandations sur le mandat révisé et la nouvelle conception des opérations de la MONUL se fondent sur l'expérience acquise depuis la création de celle-ci par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 866 (1993) du 22 septembre 1993.

La signature de l'Accord d'Abuja en août dernier a imprimé un nouvel élan au processus de paix au Libéria, car elle a permis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et la mise en place du Conseil d'État. Toutefois, il semble que le calendrier d'application de l'Accord d'Abuja n'a pas été scrupuleusement respecté. Il est vrai que le cessez-le-feu au Libéria a été rétabli, mais il n'est ni complet ni parfaitement efficace, étant donné que des affrontements continuent d'avoir lieu sporadiquement entre les forces rivales du Mouvement uni de libération du Libéria pour la démocratie et les forces du Front national patriotique du Libéria. En outre, les échéances prévues au calendrier n'ont pas de leur côté été respectées en ce qui concerne la séparation totale des forces des factions belligérantes et le démantèlement de tous les postes de contrôle.

L'engagement pris par les factions libériennes de rétablir la paix et la stabilité dans le pays doit se traduire par le dépôt des armes et le retrait total des combattants de toutes les zones où peuvent avoir lieu des affrontements et par la suppression des postes de contrôle, conformément

aux dispositions de l'Accord d'Abuja. Le désarmement et la démobilisation sont des éléments importants pour le processus de paix et la reconstruction nationale, et il appartient donc aux parties libériennes de respecter fidèlement les accords qu'elles ont signés.

Ma délégation reconnaît, toutefois, que la situation politique au Libéria s'est améliorée sensiblement. Les mesures prises par le Conseil d'État pour assurer l'efficacité du Gouvernement national de transition sont positives. La formation d'un gouvernement, les nominations à la Cour suprême, le rétablissement prévu des autorités locales du gouvernement et de l'appareil judiciaire dans l'ensemble du pays, la préparation avec la CEDEAO d'un accord relatif au statut des forces et, en général, la reconnaissance que c'était au Gouvernement de transition du Libéria qu'il incombait d'assurer l'application effective de l'Accord d'Abuja, y compris du volet concernant le désarmement et la démobilisation des combattants, sont autant de mesures dont nous nous félicitons.

Il est également encourageant de voir que les Vice-Présidents du gouvernement national de transition ont indiqué au Représentant spécial du Secrétaire général que le gouvernement souhaitait coopérer étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et la communauté internationale en vue de l'application de l'Accord d'Abuja. C'est là une décision importante car la CEDEAO a joué, et joue, un rôle important dans le processus de paix au Libéria et de ce fait, les travaux du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) sont essentiels pour aider le gouvernement à appliquer les dispositions de l'Accord de Cotonou et des deux autres accords complémentaires d'Akosombo et d'Accra.

L'ECOMOG et la MONUL ont toujours des tâches essentielles à accomplir au Libéria en ce qui concerne l'application et le suivi de l'Accord d'Abuja. Le succès des activités de la mission dépendra des ressources dont disposera l'ECOMOG, qui doivent être suffisantes pour qu'il puisse remplir sa mission. Nous espérons que les engagements résultant de la Conférence d'assistance au Libéria qui s'est tenue récemment à New York contribueront sensiblement au processus de paix.

Ma délégation souscrit aux recommandations formulées par le Secrétaire général aux paragraphes 23 et 72 de son rapport visant à modifier le mandat de la MONUL, et à la nouvelle conception de ses opérations telles que décrites aux

paragraphe 26 à 34 dudit rapport, et elle votera donc en faveur du projet de résolution.

Nous estimons que ce sera une contribution précieuse au processus de paix au Libéria. Nous réaffirmons, toutefois, que seuls le respect et la stricte application des accords conclus ainsi que la ferme détermination du Gouvernement national de transition du Libéria et des dirigeants des factions libériennes permettront à ce pays de s'engager dans la voie de la paix et de la réconciliation nationale.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Nous prenons aujourd'hui la parole non seulement en qualité de membre du Conseil de sécurité mais aussi en tant que participant à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) — nous sommes le seul participant européen à la MONUL et, à part la Chine, le seul participant parmi les membres du Conseil de sécurité. Nous estimons, à ce titre, avoir une responsabilité particulière dans la formulation soigneuse et réaliste du mandat de la MONUL.

Nous avons pu voir dans d'autres opérations de maintien de la paix les difficultés qui résultent d'un mandat flou, et l'année dernière, nos propres hommes ont pu échapper au danger au Libéria dans des circonstances assez dramatiques. Mais l'évolution politique récente a conduit à un changement de circonstances, et c'est à cela que nous réagissons ici. Je ne ferai pas de commentaires sur ces conditions nouvelles car nous l'avons déjà fait dans cette salle à une autre occasion. Je voudrais, cependant, faire observer que la route qui s'ouvre devant nous ne sera pas exempte d'obstacles — et certainement pas sur le plan militaire.

Le désengagement, le regroupement et la démobilisation des combattants et leur réinsertion dans la vie civile ne se passeront pas sans accroc. L'expérience acquise au Mozambique, qui continue de nous marquer, montre qu'il subsiste plusieurs points névralgiques.

Premièrement, l'importance de donner aux combattants une motivation pour les inciter à sortir de la brousse et à se laisser désarmer. Au Mozambique, cette incitation avait pris la forme d'un revenu garanti pendant une certaine période. Au Libéria, nous nous fions essentiellement à l'idée selon laquelle les combattants seront las de la guerre et qu'ils seront suffisamment encadrés par leurs supérieurs.

Deuxièmement, l'importance de s'occuper rapidement des combattants dans les lieux de regroupement. Un séjour

prolongé, en particulier dans des conditions misérables, ne peut que démoraliser les ex-combattants mais aussi — comme au Mozambique — susciter la révolte et les mutineries.

Troisièmement, l'importance d'un contrôle efficace des armes. Au Mozambique, une quantité importante d'armes rouillées, inutiles et hors d'usage ont été restituées au début du processus, les armes de qualité étant conservées. Parallèlement à cela, de temps à autre, on a découvert des caches d'armes.

Quatrièmement, l'importance d'une réinsertion rapide et efficace des combattants dans la vie civile. Tout retard, parallèlement à une prolifération d'armes, mènera au banditisme. Le Secrétaire général souligne bien ce danger au paragraphe 47 de son rapport, mais aucune contre-mesure claire n'est envisagée.

Par le biais du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG), les États africains ont assumé le gros du processus de paix au Libéria. Nous sommes donc franchement doublement surpris de leur petit nombre ici aujourd'hui. Nous constatons, cependant, que proportionnellement aux populations du Libéria et du Mozambique, les effectifs de l'ECOMOG doivent être 10 fois supérieurs à ceux de l'Opération des Nations Unies au Mozambique. Aucune explication satisfaisante ne nous a été donnée pour justifier cette différence d'effectifs entre les deux forces. Il va sans dire que la taille de l'ECOMOG a une incidence directe sur le volume de l'assistance financière, logistique et autre que les États Membres sont instamment priés de fournir aux termes du paragraphe 7 du projet de résolution.

Ayant souligné plusieurs problèmes qui risquent de surgir à l'avenir, ma délégation est néanmoins satisfaite de ce que le mandat de la MONUL, compte tenu des circonstances actuelles, soit assez clairement défini. Nous voterons donc en faveur du projet de résolution.

Sir John Weston (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation britannique se félicite du rapport du Secrétaire général sur la situation au Libéria et appuie ses recommandations de modification du mandat de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) afin de refléter l'Accord d'Abuja. L'adoption de ce projet de résolution devrait aider à maintenir l'élan du processus de paix.

Les problèmes et les difficultés qui nous attendent ne devraient pas être sous-estimés, mais la volonté des factions de trouver une solution pacifique au conflit, comme cela a

été révélé par l'Accord d'Abuja, est encourageante. Le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) — en particulier, celui de son Président, M. Rawlings — a été décisif pour ce nouvel élan en faveur de la paix.

À la Conférence des Nations Unies pour l'assistance au Libéria, tenue le 27 octobre, le Royaume-Uni a versé une contribution de 5 millions de livres à l'appel interorganisations lancé par les Nations Unies pour le Libéria et de 50 000 livres au titre d'équipements de communications pour le bataillon ghanéen supplémentaire qui doit être déployé aux côtés du Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG), et il s'est engagé à fournir une assistance sous forme d'entraînement militaire aux forces armées ghanéennes. Nous invitons instamment les autres pays à fournir une assistance à l'ECOMOG afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat. Il est clair que sans les ressources nécessaires, l'ECOMOG ne pourra pas assumer les tâches qui lui ont été confiées en vertu de l'Accord d'Abuja.

Le rapport du Secrétaire général autorise un optimisme prudent, mais il note également des violations graves du cessez-le-feu et un manque d'enthousiasme inquiétant de la part de certaines factions à l'égard du désengagement des forces pour entamer le processus de démobilisation et de réinsertion dans la vie civile. La communauté internationale doit être assurée que, cette fois, les factions font réellement ce qu'elles disent.

Dans ce projet de résolution, tout comme dans les résolutions précédentes, le Conseil de sécurité démontre sa volonté d'aider les Libériens à s'aider eux-mêmes. Ce conflit dure depuis trop longtemps. Le peuple libérien et ses voisins dans la région qui ont été touchés par le conflit souffrent depuis trop longtemps. Il appartient maintenant aux parties libériennes de montrer leur engagement total envers le processus de paix. L'appui continu de la communauté internationale en dépend.

Je voudrais ajouter une remarque. Tous les débats, comme celui que nous tenons actuellement, se déroulent dans le contexte de l'objectif général d'une conduite avisée des affaires publiques et du respect des droits de l'homme, en Afrique comme ailleurs. À cet égard, c'est avec un grand regret que le Gouvernement britannique vient d'apprendre, par un rapport de l'Agence Reuter, citant la News Agency du Nigéria, que, malgré de nombreux appels à la clémence lancés au plus haut niveau, y compris par le Premier Ministre britannique, à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui est en cours actuellement à Auckland,

Ken Sara-Wiwa et huit autres activistes des droits des minorités, condamnés à mort par les autorités nigérianes, ont été exécutés, aujourd'hui, par pendaison à la prison de Port Harcourt au Sud-Est du Nigéria. À Londres, le Gouvernement britannique a déclaré qu'il était consterné par cet acte cruel. À Auckland, le Premier Ministre britannique est en contact étroit avec ses collègues pour envisager les mesures à prendre à l'avenir.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a à peine quelques mois, les espoirs que l'on pouvait placer dans une issue du processus de paix au Libéria semblaient insignifiants. Les nombreux accords signés par les factions n'étaient pas respectés; neuf fois un cessez-le-feu général a été conclu et neuf fois il a été violé. Les souffrances de la population civile étaient aggravées par le fait qu'il était impossible aux organismes humanitaires d'intervenir dans le pays. La communauté internationale semblait impuissante face à l'insistance obstinée des parties à poursuivre le conflit.

Aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation complètement différente. Le désir de paix semble enfin l'avoir emporté sur la logique de la guerre. Le dialogue a remplacé les armes. C'est ce que le Conseil de sécurité avait depuis toujours et à maintes reprises demandé. C'est donc avec une grande et sincère satisfaction que nous notons que le Libéria évolue enfin en direction de la paix.

Nous devons souligner le rôle essentiel des États d'Afrique dans le processus de paix. En dépit d'importants obstacles financiers, ils ont persévéré pour maintenir dans le pays le contingent de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La médiation de la CEDEAO, sous l'impulsion inlassable du Président du Ghana, Jerry Rawlings, ne s'est jamais interrompue, même aux moments les plus difficiles de la négociation. Enfin, le succès de la dernière phase cruciale de la négociation a été rendu possible par l'offre qu'a faite le Nigéria d'accueillir les pourparlers de paix, qui ont abouti à l'Accord d'Abuja.

En outre, nous ne pouvons pas oublier que la position ferme du Conseil de sécurité a permis de faire savoir aux factions engagées dans le conflit qu'il ne serait pas possible à la communauté internationale de maintenir son soutien en l'absence d'un engagement véritable, clair et précis pris par les parties de réaliser la paix.

Aujourd'hui, le Conseil est sur le point d'adopter un projet de résolution qui note ces faits positifs. Le projet de résolution établit les bases d'un soutien international renouvelé pour le processus de paix et pour la normalisation au

Libéria. Nous souscrivons pleinement à ses objectifs. De même que les autres pays donateurs, nous allons évaluer soigneusement les besoins immédiats du pays, en particulier d'un point de vue humanitaire.

Nous ne saurions manquer de signaler que, dans la phase délicate que traverse le pays, toutes les parties libériennes, en particulier le Conseil d'État et le Gouvernement national de transition du Libéria, doivent manifester leur attachement véritable et sincère à la paix et respecter strictement les termes de l'Accord d'Abuja, notamment en ce qui concerne le dégagement, le désarmement et la démobilisation de leurs forces. N'oublions pas que la cessation du conflit dépend du succès de ces opérations fondamentales. La paix au Libéria, qui semble aujourd'hui plus proche que jamais, incombe avant toute chose aux Libériens eux-mêmes.

Je voudrais, avant de terminer, m'arrêter un instant sur ce qu'a dit il y a quelques minutes notre collègue du Royaume-Uni à la fin de sa déclaration. J'ai été bouleversé, j'ai été glacé d'horreur, par les nouvelles que vient de nous communiquer le représentant du Royaume-Uni concernant l'exécution au Nigéria, aujourd'hui, de neuf personnes, neuf militants défendant les droits des minorités. Je crois que chacun se rappellera la bataille livrée l'année dernière à l'Assemblée générale par l'Italie contre la peine de mort en général, dont nous pensons qu'elle est inhumaine. Les membres du Conseil peuvent donc imaginer les sentiments de ma délégation, qui ne disposait d'aucune autre information à cet égard, en entendant ce que nous venons d'entendre. Ils peuvent imaginer la stupéfaction et l'horreur que nous éprouvons d'apprendre que des personnes ont été pendues parce qu'elles défendaient leurs idées et leurs idéaux. Et je tiens à dire très fermement, très fortement et très clairement : on peut pendre des hommes, mais on ne pourra jamais pendre des idées et des idéaux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1995/923.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Botswana, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, Fédération de Russie, Rwanda, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1020 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. Dejammet (France) : La situation au Libéria a connu ces derniers mois des développements cruciaux.

La signature des Accords d'Abuja a constitué une étape essentielle dans le retour à la paix au Libéria.

Par cet accord, les parties ont en effet accepté de mettre en oeuvre le processus de paix en respectant un calendrier qui a été agréé par tous. L'instauration du cessez-le-feu puis la constitution du Conseil d'État ont constitué les premières mesures positives prises en vertu de cet accord.

Nous sommes tous conscients que le plus dur reste à faire. Le désarmement des troupes, leur cantonnement dans des zones définies puis la réinsertion des anciens combattants sont des éléments essentiels pour la réussite de tout le processus. Il faut pour assurer le succès de cette entreprise, que plusieurs conditions soient réunies :

En premier lieu, le retour à la paix ne sera possible que si les factions respectent pleinement les engagements qu'elles ont pris à Abuja. Pour cette raison, il y a lieu de s'inquiéter des violations du cessez-le-feu qui ont été récemment enregistrées et des retards constatés en ce qui concerne le désengagement des troupes. Il est compréhensible qu'après cinq ans de guerre la confiance ne puisse être restaurée facilement. Il faut pourtant que tout soit mis en oeuvre pour que les rivalités d'hier soient dépassées. Le Gouvernement national de transition du Libéria a une responsabilité particulière dans ce domaine.

Il est nécessaire en second lieu que l'Organisation des Nations Unies continue d'apporter son soutien, en coopération avec l'ECOMOG, à la mise en oeuvre du processus de paix. Les accords de paix prévoyaient une répartition des rôles entre les Nations Unies et la force africaine. La résolution que nous venons d'adopter, et que nous eussions souhaité adopter plus tôt, a pour but précisément de clarifier cette répartition en vue d'améliorer l'efficacité de ceux qui, sur le terrain, seront les garants du retour à la paix. C'est pour cette raison que la délégation française s'est prononcée en faveur de ce texte.

Il faut enfin que la communauté internationale continue de soutenir les différents acteurs qui oeuvrent pour la paix

au Libéria. La convocation par le Secrétaire général de la Conférence pour l'assistance au Libéria qui s'est tenue le 27 octobre à New York a constitué de ce point de vue une initiative de première importance. Un certain nombre de pays, dont la France, ont à cette occasion manifesté clairement leur intention d'apporter leur aide au Libéria. Il faut donner au Libéria les moyens de réussir, et pour cela souhaiter que d'autres États Membres se joignent aux pays déjà engagés dans la solution du conflit dans ce pays d'Afrique.

La guerre civile qui a sévi au Libéria pendant plus de cinq ans a eu des conséquences catastrophiques en termes humains et en termes économiques. L'Accord d'Abuja n'a pas pour seul objectif de restaurer la paix au Libéria. Il a également pour but de permettre à 1,5 million de réfugiés et de personnes déplacées de rentrer chez eux et, à terme, de reconstruire ce pays qui a été totalement ravagé.

La délégation française espère que l'ensemble des acteurs disposant de moyens dans ces domaines — États, organisations internationales, notamment les organisations financières internationales — feront preuve de générosité et de responsabilité afin de permettre non seulement à ce pays mais aussi à l'ensemble de cette région d'Afrique de recouvrer la stabilité et la voie du progrès.

Le Gouvernement français est prêt, pour sa part, à prendre une part active à cette entreprise, qui doit absolument réussir.

J'ai salué le fait que cet accord, cet accord si important, si décisif, avait été signé à Abuja, une ville dont nous souhaiterions qu'elle soit synonyme de respect des droits de l'homme. Nous ne pouvons donc qu'exprimer notre alarme si les indications auxquelles se sont référés déjà plusieurs orateurs concernant le sort de prisonniers en faveur desquels s'était exprimée l'Union européenne, si ces informations dramatiques donc étaient vérifiées.

M. Fedotov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe souhaite réaffirmer son plein appui à l'action menée par l'ONU en vue d'apporter une assistance concrète à un règlement pacifique au Libéria. La résolution sur le nouveau mandat et la nouvelle conception des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) que le Conseil de sécurité vient d'adopter à l'unanimité constitue indubitablement une confirmation claire de la volonté de la communauté internationale de soutenir, non seulement en paroles mais aussi en actes, les efforts déployés par les parties libériennes, les États membres de la Communauté économique des États de

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) pour mettre un terme à six années de guerre fratricide et rétablir la paix dans ce pays et la stabilité dans toute la région. Nous envisageons de la même façon les résultats positifs qu'a donnés la Conférence internationale sur l'assistance au Libéria qui s'est tenue le 27 octobre à New York.

Nous saluons les efforts inlassables déployés par la communauté internationale et, notamment, par les États africains pour mettre fin au chaos et à la violence au Libéria. Cependant, nous aimerions souligner à nouveau — et cela est exprimé on ne peut plus clairement dans la résolution du Conseil de sécurité — que, en dernière instance, le succès d'un règlement pacifique dans ce pays dépendra de l'attachement à la paix que manifesteront les parties libériennes elles-mêmes et de leur respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords conclus entre elles avec l'aide de la CEDEAO, y compris l'Accord d'Abuja.

Au stade crucial actuel du règlement, la question de l'édification de la confiance entre les participants au processus de paix revêt une importance particulière. À ce sujet, il est inquiétant de constater que les rapports continuent d'affluer relativement aux violations du cessez-le-feu et aux contretemps qui retardent le désengagement des forces. De tels événements créent un risque de reprise du conflit, et nous estimons opportun que la résolution comporte un appel lancé aux parties libériennes pour qu'elles fassent tout leur possible pour éviter la répétition de tels événements à l'avenir et préservent l'élan acquis par le processus de paix.

Compte tenu du caractère particulier de l'opération des Nations Unies au Libéria, où l'ONU agit à l'appui de l'organisation régionale concernée, la CEDEAO, nous accordons une importance exceptionnelle à la disposition de la résolution qui souligne la nécessité d'assurer des contacts étroits et de renforcer la coordination entre la MONUL et l'ECOMOG en ce qui concerne leurs activités opérationnelles à tous les niveaux. Nous sommes d'avis qu'une telle action favorisera le succès du processus de paix au Libéria et que l'expérience utile acquise dans ce pays grâce à la coopération concrète entre l'ONU et l'organisation régionale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales se révélera bénéfique pour d'autres opérations de rétablissement de la paix.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui signifie que nous reconnaissons une nouvelle fois

les progrès qui sont faits sur la voie de la paix au Libéria. Pendant trop longtemps, les perspectives de réconciliation pacifique dans ce pays pauvre ont été sombres. Mais, grâce à l'aide persistante des États de la région, qui bénéficient de l'appui de la communauté internationale, un avenir plus radieux se dessine maintenant à l'horizon. La résolution adoptée aujourd'hui est une preuve de l'engagement pris par la communauté internationale d'aider le peuple libérien à s'acheminer vers cet avenir.

Mon pays est convaincu que le processus de paix au Libéria est très important non seulement pour le peuple libérien mais aussi pour toute la région de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi le Gouvernement des États-Unis s'est engagé à contribuer 75 millions de dollars à la récente Conférence pour l'assistance au Libéria. Tout investissement actuel dans la paix au Libéria rapportera des dividendes mille fois supérieurs en termes de vie meilleure et plus libre pour la population de la région.

Comme chacun le sait, le Gouvernement des États-Unis a soigneusement examiné la modification du mandat et la nouvelle conception des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) proposées par le Secrétaire général. Nous avons besoin de temps pour ce faire. Notre seul objectif a été de veiller à ce que la MONUL continue de jouer un rôle approprié dans l'aide apportée à la mise en oeuvre du programme de paix.

En vertu de la nouvelle conception des opérations, la MONUL devra jouer un rôle essentiel dans la gestion du processus de démobilisation et dans la responsabilité financière inhérente à ce processus. Les États-Unis conviennent que la démobilisation de dizaines de milliers de combattants libériens est un élément vital du processus de paix. Nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une tâche complexe qu'il sera difficile de mener à bien. Nous sommes convaincus que les institutions humanitaires internationales et les organisations non gouvernementales peuvent et doivent être associées dès que possible au processus de paix, non seulement parce que leur compétence et leurs ressources permettront d'alléger le fardeau incombant à la MONUL, mais aussi parce qu'elles veilleront à ce que l'ensemble du processus — du désarmement et de la démobilisation à la réinsertion dans la société — se déroule d'une manière efficace, rapide et coordonnée.

Dans ce contexte, nous appuyons l'intention exprimée par le Secrétaire général d'élargir et de renforcer les mécanismes de coordination, de nommer un coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour les institutions de l'ONU et de soutenir les efforts déployés par l'ensemble de

la communauté humanitaire, y compris les organisations non gouvernementales, internationales et multilatérales. Quant à nous, nous sommes disposés à utiliser certaines des ressources promises à la conférence tenue le 27 octobre pour contribuer à financer le processus de démobilisation et de réinsertion. Nous continuerons à rechercher des moyens de financer les activités susceptibles de réduire les coûts de fonctionnement de la MONUL. Nous exhortons les autres pays à soutenir généreusement le processus de paix.

Le processus de paix au Libéria ne peut aller de l'avant que si le Gouvernement national de transition du Libéria, les factions libériennes et le Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG) jouent le rôle qui leur revient. En même temps que de nombreux autres pays, nous oeuvrons avec acharnement à la mobilisation des ressources pour donner un appui logistique au déploiement de l'ECOMOG, qui est une condition préalable au déploiement de la MONUL et à la mise en marche effective du processus de désarmement et de démobilisation. Mais le Gouvernement national de transition du Libéria, les factions libériennes et l'ECOMOG doivent contribuer le maximum des ressources dont ils disposent maintenant pour que le processus suive son cours, et nous sommes convaincus que c'est ce qu'ils font. Si l'ECOMOG ne se déploie pas en décembre, de nombreux combattants et civils ne croiront plus au processus de paix.

Le Gouvernement des États-Unis attend avec impatience le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation au Libéria et la mise en oeuvre du mandat modifié de la MONUL. Nous avons l'intention d'oeuvrer en étroite collaboration avec l'ONU et la MONUL pour parvenir à mettre en oeuvre de manière efficace et rentable le nouveau mandat.

Le peuple du Libéria a maintenant l'occasion, avec l'appui de la communauté internationale, d'esquisser pour lui-même un nouvel avenir prometteur et pacifique. Nous l'exhortons à saisir cette occasion et à redevenir le brillant symbole de liberté dont son pays a hérité en tant que plus ancienne démocratie d'Afrique.

À la suite du vote d'aujourd'hui, nous espérons voir se dessiner une tendance favorable à la démocratie au Libéria, mais il est impossible de parler de paix et de démocratie au Libéria sans exprimer l'indignation profonde ressentie par le Gouvernement des États-Unis lorsqu'il a appris l'exécution au Nigéria de Ken Saro-Wiwa et de huit autres personnes militant pour les droits des minorités.

Leur inculpation a été choquante en raison de l'absence d'un minimum de procédure conforme au droit. La hâte inappropriée de cette décision annoncée est contraire à toutes les valeurs du monde civilisé. Les prévenus n'ont pas eu droit à un procès équitable et libre et n'ont pu présenter de témoins ou de preuves. L'on peut supposer que cela s'est bien passé ainsi, vu que le processus tout entier — la condamnation à mort et les exécutions — a été rapporté par l'Agence de presse nigériane.

Cet acte odieux offense notre sens des valeurs et assombrit notre espoir de démocratie dans la région. Nous déplorons vivement cet acte, vu qu'il a eu lieu en dépit des appels lancés par de nombreux gouvernements, y compris le mien. Mon gouvernement examine d'urgence en ce moment le type de mesures supplémentaires à prendre, y compris de la part du Conseil de sécurité.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne a voté pour cette résolution conférant à la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) un mandat élargi. Nous pensons que cela est nécessaire pour permettre à la MONUL de jouer un rôle efficace dans la suite du processus de paix. Nous tenons à souligner cependant que la MONUL ne peut être efficace qu'avec la pleine coopération de toutes les parties, du Gouvernement national de transition du Libéria et du Groupe de contrôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG).

L'évolution récente des événements au Libéria nous inspire un certain espoir. La création du Conseil d'État et l'application d'un cessez-le-feu complet constituent des mesures initiales importantes qui doivent être développées. D'autres mesures concrètes devront suivre. Nous attendons avec impatience le désengagement complet des belligérants, devant créer les conditions nécessaires au cantonnement des troupes dans des lieux de rassemblement et à leur désarmement et leur démobilisation. Ce n'est que dans ces conditions que la MONUL sera en mesure d'accomplir son mandat. Nous demandons par conséquent aux belligérants de faire de l'Accord d'Abuja une base durable pour un règlement de paix au Libéria.

L'assistance internationale sera nécessaire pour soutenir le processus de paix, en particulier dans le cadre d'une démobilisation des unités armées, et pour rétablir les bases économiques nécessaires au développement futur du Libéria. La Conférence pour l'assistance au Libéria, grâce à ses premières annonces de contributions, a révélé que la communauté internationale est disposée à jouer son rôle. Ce n'est que si les anciens combattants, les réfugiés et les

personnes déplacées au niveau interne sont en mesure d'assurer leur subsistance dans une économie nationale viable que nous pourrions espérer un règlement pacifique et permanent de la guerre civile. L'assistance humanitaire, qui devrait tenir compte des besoins à long terme du pays, va désormais — en cette phase initiale du processus de paix — jouer un rôle crucial.

Il reste que la poursuite de l'assistance dépendra également de la preuve crédible que les belligérants seront en mesure de fournir de leur attachement sincère au processus de paix, en respectant strictement l'Accord d'Abuja. Ce n'est qu'à cette condition que l'assistance internationale continue au processus de paix pourra être maintenue.

Le mandat actuel de la MONUL vient à expiration le 31 janvier 1996. À ce moment-là, le Conseil devra revoir les options de la MONUL au Libéria compte tenu des progrès réalisés dans le processus de paix. Les prochaines mesures à prendre dans le cadre du processus de paix devront donc être prises sans retard. Nous espérons qu'un cessez-le-feu durable permettra à l'ECOMOG — même avec les moyens dont elle dispose à présent — de se déployer rapidement dans le pays. Une telle action d'urgence semble nécessaire pour maintenir l'élan acquis en faveur de la paix au Libéria. Conformément à cette résolution, les Nations Unies et les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pourraient ainsi poursuivre leurs efforts de paix au Libéria, en donnant un exemple de complémentarité et de coopération.

Nous avons entendu, au début de la séance d'aujourd'hui, le Représentant permanent du Libéria rendre hommage au rôle essentiel joué par le Nigéria pour promouvoir le processus de paix dans son pays. C'est par conséquent avec un désarroi encore plus grand que nous avons appris que 10 dirigeants de la minorité ont été aujourd'hui pendus au Nigéria. Conjointement avec d'autres gouvernements — tel le Gouvernement italien —, le Gouvernement allemand a oeuvré en faveur de la suppression de la peine de mort au niveau mondial. Nous continuerons d'oeuvrer dans ce sens.

Si la nouvelle choquante que je viens de mentionner se confirmait, ma délégation ne pourra que s'associer aux autres délégations qui, avant moi, ont exprimé leur profond désarroi face à ces exécutions.

M. Bakuramutsa (Rwanda) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous dire que la délégation

rwandaise est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et nous sommes convaincus que votre sagesse et votre expérience permettront d'atteindre des résultats tangibles au cours de ce mois. Nous voudrions vous demander d'utiliser, pendant cette présidence, votre poids pour aider à résoudre et à éliminer le plus possible de problèmes inscrits à l'ordre du jour du Conseil tels que le Libéria, le Rwanda et d'autres. Vous pouvez compter sur la coopération de ma délégation.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Ibrahim Gambari pour le bon travail qu'il a accompli au cours de sa présidence.

Ma délégation voudrait aussi profiter de cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour son treizième rapport sur la Mission des Nations Unies au Libéria.

Ma délégation se réjouit de l'évolution de la situation au Libéria, qui a été obtenue grâce aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui, à travers l'ECOMOG, ont réussi à maintenir la stabilité et à sauvegarder l'État du Libéria malgré le peu de moyens dont ils disposent. C'est pourquoi ma délégation, avec fierté, tient à féliciter les chefs d'État de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest ainsi que l'ECOMOG pour les efforts qu'ils ont fournis pour résoudre les problèmes d'un État Membre, sans attendre l'intervention extérieure.

La réaction des Africains de se prendre en charge n'est pas chose nouvelle. Cela s'est passé chaque fois que la communauté internationale a démissionné de ses responsabilités. Vous vous souviendrez que lorsqu'un génocide spectaculaire a commencé au Rwanda, les forces des Nations Unies, envoyées au Rwanda pour assurer le maintien de la paix, ont été les premières à quitter le pays lorsque cette paix était perturbée, et surtout au moment où la population sans défense avait besoin de protection. La communauté internationale n'ayant pas pu prendre ses responsabilités, un groupe de Rwandais déterminés à sauver leur pays ont réussi à arrêter les massacres et à rétablir la légalité. Cela montre que l'Afrique peut résoudre ses problèmes grâce, d'une part à des citoyens mobilisés et déterminés à le faire, et d'autre part, aux organisations régionales et sous-régionales dont les États africains se sont dotés.

Ma délégation est heureuse de constater que les Accords d'Abuja sont pleinement appliqués et que le Conseil d'État du Libéria a pris en main ses responsabilités, notamment dans les efforts qu'il est en train de fournir en

étendant l'autorité du Gouvernement national de transition sur l'ensemble du territoire libérien.

Ma délégation appuie la recommandation du Secrétaire général en ce qui concerne la mise en application d'un programme de démobilisation des combattants, en coopération avec le Gouvernement national de transition. Il est impératif que les soldats démobilisés soient occupés à des activités productives dès leur démobilisation, car les militaires qui se trouveront sans moyens de subsistance pourraient se livrer à d'autres activités nocives à la paix retrouvée.

Dans le même ordre d'idées, ma délégation considère impérative et urgente la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, ainsi que des combattants, dans leur collectivité d'origine, afin de ne pas freiner un processus de paix très fragile, qui a encore besoin de se consolider.

Le Conseil de sécurité doit démontrer une reconnaissance à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à travers elle, au Groupe d'observateurs militaires (ECOMOG), qui a rempli une mission dont le Conseil n'a pas voulu s'acquitter, demeurant ainsi piégé dans son principe de deux poids deux mesures. En effet, les fonds nécessaires pour le fonctionnement de l'ECOMOG pour un an sont inférieurs à ceux utilisés pendant une semaine par les forces de maintien de la paix dans l'ancienne République yougoslave.

Pourquoi la FORPRONU et pourquoi pas l'ECOMOG? Qui est capable dans cette salle d'expliquer publiquement la différence? C'est pourquoi le Rwanda réitère encore une fois son appel au Conseil de sécurité et au Secrétariat des Nations Unies de ne résoudre les problèmes africains qu'à travers les institutions dont l'Afrique s'est dotée; l'impact en sera plus grand et les coûts en seront moins chers.

Compte tenu de la conjoncture économique qui traverse le continent africain, les organisations régionales et sous-régionales n'ont besoin que d'appui matériel et moral pour mieux achever les tâches que les États leur ont assignées.

Cela fait plus de deux ans que le Conseil est mobilisé sur la Somalie, le Rwanda et le Libéria. Ces trois pays ont des points communs, la pauvreté et l'instabilité, deux maux qui sont liés, car on ne peut résoudre l'un sans résoudre l'autre. Personne ne veut le dire, car personne ne veut résoudre intégralement ce problème. On ne pourra assurer la paix et la stabilité en Somalie, au Rwanda et au Libéria,

sans assurer le développement économique de ces pays. Cette règle n'est pas propre à l'Afrique, elle est universelle. C'est pourquoi ma délégation invite le Conseil de sécurité à changer son approche et à tourner son regard vers d'autres aspects incontournables pour assurer la paix et la stabilité dans les pays africains. Le plan Marshall pour la Somalie, le Rwanda, et le Libéria est possible et faisable; il est nécessaire et indispensable pour relever ces pays. Nous ne parlons pas ici de l'assistance humanitaire, mais plutôt de la coopération économique. Le budget national de ces pays est inférieur à la plupart des budgets des villes moyennes des pays développés représentés ici. Ce qu'il faut à la communauté internationale, c'est la bonne volonté et l'équité.

La négligence de l'Afrique, comme la tendance actuelle le montre par les solutions inachevées qui sont données aux problèmes du continent, peut avoir des conséquences négatives, non seulement pour les pays africains, mais aussi pour les continents voisins. En résolvant les problèmes de l'Afrique d'une manière satisfaisante, les autres continents partenaires de l'Afrique auront résolu en même temps une partie de leurs problèmes.

Ma délégation voudrait terminer en félicitant le Président de la CEDEAO, M. Jerry Rawlings, Président du Ghana, ainsi que les Présidents respectifs des pays membres de la CEDEAO, pour avoir harmonisé et coordonné leurs politiques à l'égard du Libéria et pour avoir trouvé une solution appropriée aux problèmes de ce pays.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Rwanda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Oman.

Après six années de guerre civile dévastatrice, les nouvelles qui nous parviennent du Libéria sont positives et encourageantes. La signature de l'Accord d'Abuja, il y a deux mois, a suscité une nouvelle possibilité de régler durablement le conflit libérien en prévoyant et en amenant, entre autres, le rétablissement d'un cessez-le-feu complet, la nomination d'un nouveau conseil d'État, et un accord sur un calendrier pour la mise en oeuvre de cet accord, du cessez-le-feu jusqu'aux élections.

Il est satisfaisant de noter que jusqu'à maintenant le cessez-le-feu est généralement respecté, que le nouveau Conseil d'État montre des signes encourageants de cohésion, et que les parties libériennes semblent plus que

jamais déterminées à prendre des mesures concrètes aux fins de rétablir la paix et la stabilité dans leur pays.

Il faut faire remarquer à son crédit que la plupart de ces changements positifs sont dus au peuple libérien lui-même, qui a oeuvré longtemps et énergiquement à l'instauration de la paix et de la stabilité dans son pays. Une bonne part de ces changements est également attribuable aux États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui ont assumé le plus gros des responsabilités du maintien de la paix et de la sécurité au Libéria par le biais du Groupe de contrôle de la CEDEAO (ECOMOG). L'harmonisation et la coordination de leurs politiques à l'égard du conflit libérien ont finalement porté leurs fruits.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter la CEDEAO. Cependant, beaucoup reste à faire si l'on veut que le processus de paix libérien se poursuive. Les factions en guerre doivent encore faire face aux violations du cessez-le-feu, à la lenteur du désengagement des forces, et à l'intégration, à la vie civile, des anciens combattants ce qui, pour utiliser les mots du Secrétaire général, constitue

«un facteur critique du succès du processus de paix»
(S/1995/881, par. 44).

Bien que le succès du processus de paix dépende surtout de la bonne volonté des parties libériennes, la communauté internationale a manifestement un rôle important à jouer à cet égard. L'appui et l'assistance de la communauté internationale sont essentiels pour assurer l'irréversibilité du processus de paix au Libéria. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la convocation le mois dernier de la conférence pour les annonces de contributions destinées au Libéria. Il faut sincèrement espérer que les fonds engagés à cette occasion aideront à remettre le pays sur la voie du redressement.

Au sujet de la résolution que nous venons d'adopter, ma délégation se félicite de la modification apportée au mandat de la Mission d'observateurs des Nations Unies au Libéria (MONUL), ainsi que de la nouvelle conception des opérations de la mission, étant donné que beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la formulation du mandat original de la Mission dans la résolution 866 (1993) du Conseil de sécurité. Il n'est que juste et approprié que ce nouveau mandat reflète les nouvelles réalités qui existent sur le terrain en tenant dûment compte en particulier des derniers revirements positifs de la situation.

Enfin, nous félicitons le Secrétaire général, son Représentant spécial, et la MONUL des efforts inlassables qu'ils font pour aider le peuple libérien à ramener la paix et la sécurité dans leur pays.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

M. Ayewah (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation a été émue par la sensibilité de ceux qui ont fait des commentaires au sujet d'un incident qui se serait produit dans mon pays. Cependant, j'aimerais déclarer

officiellement que la délégation du Nigéria est très offusquée par les commentaires faits par certains membres du Conseil, la délégation britannique à leur tête, sur une décision qu'a prise par le Gouvernement du Nigéria, après l'avoir dûment examinée, dans l'exercice de sa souveraineté.

La délégation du Nigéria souhaite rappeler à ces délégations qui se sont attribuées le rôle de gendarmes de la planète de bien vouloir prendre note du fait que ce qui se serait prétendument passé au Nigéria plus tôt aujourd'hui, en relation avec l'objet de leurs commentaires, n'a rien à voir avec la question dont le Conseil est présentement saisi.

La délégation du Nigéria estime donc qu'il est inacceptable pour ces membres de se mêler des affaires internes du Nigéria. Nous percevons cela comme une ingérence flagrante dans nos affaires intérieures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 20.